

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014

14.11.184 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 21 novembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA		X	Laurence ROUEDE
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND		X	Denis SIRDEY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME	X			Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE		X	Jacques MESPLEDE	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Jean-Louis ARCARAZ
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Philippe BUISSON	Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE	X			Loïc MAGNAN			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY*		X	Patrice BOUVRY
Véronique DICORRADO		X	Miche FOULHOUX	Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE	X			Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	53	9	
Catherine BERNADEAU	X			TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			62

 Madame Lauence ROUEDE a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

EXTENSION DU PARC D'ACTIVITES BALLASTIERE-DAGUEYS-PRADASSES : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE DES BILLAUX A LA CALI POUR L'AMENAGEMENT DES PRADASSES

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Dans la perspective de favoriser un développement équilibré et solidaire de son territoire, La Cali a choisi de structurer une offre multisite de parcs d'activités économiques, complémentaire et non concurrente, qui s'appuie sur les principales centralités urbaines du territoire, d'Izon à Saint-Seurin-sur-l'Isle.

Parmi cette offre multisite, 3 sites majeurs, capables de répondre aux demandes d'investisseurs endogènes et exogènes au territoire, ont été identifiés à l'issue de la démarche de marketing territorial engagée par la Cali, à savoir :

- l'ensemble économique Ballastière/Dagueys/Pradasses à Libourne et aux Billaux, site vitrine et prioritaire,
- le Parc d'Activités d'Eygreteau à Coutras, 2^{ème} pôle d'accueil des activités économiques, pour notamment les activités industrielles et de production ;
- le secteur du Vignon, situé à proximité du pôle environnement du SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde) à Saint-Denis-de-Pile, site d'avenir pour les filières liées à l'économie circulaire ;

Or, La Cali, ne dispose actuellement pas d'offre foncière viabilisée à commercialiser sur la commune de Libourne, ville-centre du territoire, ou à proximité directe.

Vu l'attractivité de la ville-centre auprès des investisseurs et des entreprises et vu les conclusions de l'étude de marketing territorial, La Cali a lancé les études de faisabilité de l'aménagement des extensions du parc d'activités économiques Ballastière/Dagueys/Pradasses, situé sur les communes de Libourne et des Billaux.

Ces extensions concernent d'une part une opération de 10 ha environ aux Dagueys à Libourne et d'autre part une opération de 7 ha environ aux Pradasses aux Billaux.

Vu l'absence de maîtrise foncière aux Pradasses, zone composée de propriétés privées, La Cali souhaite engager une politique de réserves foncières sur ce secteur.

Par délibération du 28 novembre 2014, la commune des Billaux a instauré le Droit de Préemption Urbain sur le secteur des Pradasses pour le déléguer à La Cali, conformément à l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme, en vue de la réalisation d'une opération répondant à la notion d'aménagement, définie par l'article L.300-1 du code de l'urbanisme, relative à l'exercice de la compétence de La Cali en matière de développement économique.

Dans la perspective de réaliser une opération d'intérêt communautaire aux Pradasses, La Cali, dans le cadre d'une compétence déléguée par Les Billaux en matière de Droit de Préemption urbain (DPU) sur le secteur Pradasses, pourrait ainsi se positionner comme premier acquéreur sur toutes les transactions foncières hormis celles mentionnées à l'article L 211-4 du Code de l'Urbanisme.

Vu la délibération du 18 décembre 2013 concernant la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique de La Cali,

Vu l'information au Conseil Communautaire du 25 septembre 2014 portant sur le lancement du mandat d'études préalables à l'aménagement des extensions Dagueys et Pradasses,

Vu la délibération du Conseil Municipal des Billaux du 28 novembre 2014 concernant l'instauration du Droit de Préemption Urbain aux Pradasses et sa délégalion à La Cali,

Vu les articles L 300-1, L211-1, L 211-2 et L 211-4 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 novembre 2014

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'accepter la délégation du Droit de Prémption Urbain des Billaux à La Cali sur le secteur des Pradasses,
- d'autoriser M. le Président à exercer le Droit de Prémption Urbain sur le secteur des Pradasses,

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais